

Réunion de travail DRH
Ministère- organisations
syndicales
31/10/14

« Le Flash Info est diffusé en
direction des agents présents
à
l'ONCFS,
l'ONEMA,
dans les Parcs Nationaux
et les AAMP ».

ORDRE DU JOUR :

Modification des modalités
d'attribution des postes aux
lauréats de la liste aptitude
ATE vers TE

Représentants SNE FSU

CTE Dominique MELLETON
dominique.melleton@orange.fr

TSE Luc FRUITET
luc.fruitet@gmail.com

TE Thierry DAHIER
[thierry.dahier@cevennes-
parcnational.fr](mailto:thierry.dahier@cevennes-parcnational.fr)

Expert
Jean Luc CIULKIEWICZ
Secrétaire Général

Il n'y a pas que l'avenir
de la faune qui nous inquiète...



DEPUIS 40 ANS,
C'EST POUR VOUS
QUE NOUS AGISSONS !
VOTEZ SNE FSU !



Modalités d'attribution des postes aux lauréats de la liste d'aptitude ATE vers TE

UNE PROPOSITION INACCEPTABLE

Partant du constat que des agents promus sur liste d'aptitude refusaient leur promotion au grade de technicien faute de postes proposés correspondant à leurs attentes, la DRH du ministère nous a fait la proposition suivante :

« En accord avec les maisons d'emplois, il est proposé que **CES DERNIERES** disposent de 2 mois, après établissement de la liste, pour proposer un redimensionnement du poste occupé par l'agent **OU** un poste vacant dans la même structure. Les agents n'ayant pas reçu de proposition devront se positionner sur le cycle de mobilité en cours (ou le suivant selon délai) »

Cette proposition, faite sans concertation avec les OS malgré nos demandes répétées, aboutirait à un système inéquitable et clientéliste, dans lequel les chefs d'établissements pourraient décider seuls ceux qui méritent une promo sur place et ceux qui peuvent aller se faire voir ailleurs.

LA PROPOSITION DU SNE FSU

A notre demande, la DRH ministère a suspendu la mise en œuvre de ces modalités et accepté une réunion de concertation avec les OS pour en discuter.

Dans le souci permanent du respect de l'équité de traitement des agents entre établissements, le SNE FSU a porté la proposition suivante

« Permettre la promotion sur son poste d'origine pour tous les agents inscrits sur la liste d'aptitude quel que soit le poste occupé et quel que soit l'établissement d'origine, avec un redimensionnement de ce poste ».

L'ensemble des organisations syndicales s'est rallié à cette proposition.

En cas de refus des établissements de cette proposition, la solution de permettre aux lauréats de la liste d'aptitude l'accès à tous les postes proposés aux cycles de mutation TE pourrait être envisagée en maintenant la priorité aux TE en place.

La balle est désormais dans le camp des établissements qui sont à l'origine de la demande de modification des critères.

En cas de modification des règles nous exigeons que les listes de proposition établies tiennent compte des nouvelles règles.

On ne peut pas changer les règles du jeu sans recommencer la partie.

EN CONCLUSION

Le SNE FSU est encore une fois un syndicat qui, grâce à son expérience dans toutes les spécialités est capable de faire des propositions qui répondent aux exigences d'une gestion équitable de tous les agents du corps, quel que soit leur établissement d'origine .



**DEPUIS 40 ANS,
C'EST POUR VOUS
QUE NOUS AGISSONS !
VOTEZ SNE FSU !**